



MAISONS FLEURIES

Depuis 2019, la ville de Cayeux-sur-Mer a obtenu la labellisation **Deux fleurs** villes et villages fleuris ainsi que le panneau à l'entrée de notre ville l'indique aux visiteurs.

Afin de continuer la valorisation du cadre de vie et de l'accueil, la ville organise comme chaque année le concours des maisons et jardins fleuris.

Les critères sont identiques à ceux de l'an dernier et sont classés par catégories

- Maison avec jardin
- Balcon et terrasse
- Commerce

Le jury se déplacera chez chacun des participants à deux reprises (une fois en juillet et une fois en août) et évaluera le rendu en tenant compte de la créativité, de l'harmonie, du bon choix des plantes mais aussi encouragera les démarches telle que la récupération d'eau de pluie, la bonne association de plantes pour éviter les pesticides.

Alors, n'attendez pas pour remplir le bulletin ci-contre et continuez de bichonner vos fleurs et massifs avant de nous les présenter...

Bulletin d'inscription au concours des maisons fleuries

Nom Prénom

Adresse.

N° de Téléphone

Inscription au concours :

- Maison avec jardin
- Balcon et terrasse
- Commerce

**À déposer en mairie
avant le 20 juillet 2021**

